

## Le dividende national : l'autre revenu de base

Le revenu de base a le vent en poupe. Quels que soient le nom et la dimension sociale et économique que l'on lui donne, il n'est plus une utopie. Convaincus depuis des décennies par le dividende national que proposa Clifford Hugh Douglas et que Louis Even popularisa auprès du public francophone, nous ne pouvons que nous en féliciter. Entre les principes soutenus dans *Economic democracy*<sup>1</sup> et les nombreuses propositions de revenu dissocié du travail qui émergent aujourd'hui, il y a, certes, encore un long chemin à parcourir, mais le chemin existe et la direction devient incontournable.

### Une croissance destructrice d'emplois ?

On ose en effet admettre aujourd'hui que le plein emploi est devenu un modèle obsolète ! Ah, bien sûr, il y a encore quelques esprits chagrins toujours équipés de leur logiciel fordiste des Trente glorieuses qui croient encore aux sirènes de la destruction créatrice, du déversement des emplois d'un secteur à l'autre, et d'une future et forte croissance riche en emplois. Naïvetés ou fadaïses ? A l'heure où l'on parle d'ubérisation de l'emploi, mais que l'on déplore aussi la faible productivité de nombreux nouveaux postes de travail, souvent tertiaires, chacun devine confusément que le modèle salarial et de plein emploi d'hier, qui ne fut possible que grâce à une croissance économique soutenue par un très faible coût de l'énergie, n'est déjà plus qu'un joli souvenir.

L'ubérisation de l'économie (du néologisme issu d'UBER, société américaine de mise en relation directe, par une application numérique, de particuliers en demande et offre de déplacement automobile) se répand partout dans le monde et dans tous les secteurs de l'activité. On peut citer les activités de tourisme, de restauration, d'informatique...

En revanche, on sait que de grandes entreprises de plus en plus robotisées et informatisées réduisent considérablement leur coût de production et leur masse salariale.

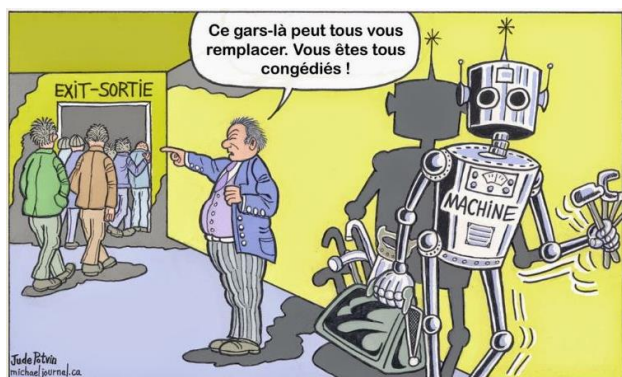


Grâce à ces techniques de numérisation, une très faible partie des activités de demain dégagera de forts taux de productivité. Cependant, les autres n'en dégageront quasiment aucun. Si, en 2015, plus de 75 % des emplois sont tertiaires, à peine 10 % d'entre eux dégagent une productivité suffisante pour porter la croissance, les autres, pour l'essentiel des emplois à la personne (aide ménagère, accompagnement à la personne, coiffeur), n'ont pas de productivité interne. Ce sont souvent des travaux offerts par des autoentrepreneurs. Or, les gains tirés de ces activités dépendent de la demande. Les fournisseurs de service ont besoin de clients.

La récente loi Noé (pour Nouvelles orientations économiques) de novembre 2015 qui entend doper l'économie numérique se propose de simplifier le statut d'autoentrepreneur. Or, on sait que les autoentrepreneurs avaient, dans les années 2010, pour la grande majorité d'entre eux, un revenu inférieur au SMIC. On notait cependant de grands écarts sociaux d'une autoentreprise à l'autre<sup>2</sup>.

1 : *Economic democracy* (1919) sera suivi de *Social credit* (1924) et de *The monopoly of credit* (1931).

2 - Selon l'INSEE, Les autoentrepreneurs réalisent en moyenne un chiffre d'affaires mensuel de 1 000 euros.(INSEE première, N° 1388 - février 2012).



## Des propositions de revenus de base

C'est dans ce contexte d'évolution des contrats de travail, de doute sur la pérennité de nos modèles de protection sociale et de distorsion des revenus, que l'idée d'instaurer un revenu indépendant du travail est présentée ou expérimentée dans de nombreux pays. Cette idée, on le sait, n'est pas nouvelle.

### Rappel non exhaustif d'expériences et des propositions voisines

1796 : Proposition de loi de Thomas Paine d'établissement d'une dotation attribuée à chaque adulte.

1919 : Clifford H. Douglas propose dans *Economic Democracy* la distribution de dividendes nationaux financés par de nouveaux crédits.

1932 Jacques Duboin propose dans « *La Grande Relève des hommes par la machine* » un revenu social distribué à tous.

1932 : Proposition de loi Goldsborough aux Etats-Unis rendant au Congrès son pouvoir d'émission monétaire et de fournir à la population un revenu monétaire suffisant pour lui permettre de consommer la production selon la pleine capacité du commerce et de l'industrie des Etats-Unis.

1957 : Proposition de loi n°5048 pour une réforme fiscale et sociale instituant l'impôt sur l'énergie et l'allocation nationale. Elle instituait dans son article 4 « une allocation unique, égalitaire, pour tous les Français, dite allocation nationale, dont le montant sera appelé minimum vital ».

1982 : Etats Unis : Toute personne vivante dans l'Etat d'Alaska depuis six mois reçoit un dividende de l'Alaska permanent fund, fondé sur les ressources du pétrole.

1986 : Création du BIEN (Basic income european network), association militante de sensibilisation autour du revenu de base inconditionnel. En Europe, puis au niveau international.

1993 : Yoland Bresson propose dans *L'après-salariat* l'instauration d'un revenu d'existence.

2004 : Au Brésil, à partir de la « Bolsa familia », on évolue progressivement vers le revenu de base inconditionnel.

2006 : Proposition de loi n° 3378 visant à créer un

dividende universel, présentée par Mme Christine Boutin, en France.

2014 : Le QE4P (Quantitative easing for people) est une idée qui court l'Europe soutenue par de nombreux économistes dont en France Jean Gadrey<sup>3</sup>.

- Suisse : En septembre 2015 la proposition d'un revenu de base fut cependant rejetée par le parlement suisse au prétexte qu'il était dangereux, nocif, présentait des risques en termes d'immigration et de désincitation au travail, et ne serait pas finançable. Une nouvelle initiative autour de la monnaie pleine rendant à l'Etat le pouvoir de création monétaire est actuellement en cours.

- Finlande : L'expérimentation d'un revenu de base à 800 euros mensuel est en cours.

- France 2016 : Proposition d'expérimentation d'un revenu de base par le rapport *Travail Emploi Numérique Les nouvelles trajectoires*.

De nombreuses autres expériences ont été discutées ou récemment initiées dans le monde, en Afrique du Sud, au Canada, à Utrecht (Pays-Bas) en Italie, en Inde et en Namibie. Une initiative citoyenne fut portée en 2014 à la Commission européenne. En France, c'est en 2006 que Christine Boutin présenta une proposition de loi sur la création du dividende universel. Dominique de Villepin, Eric Woerth, Arnaud Montebourd l'ont également récemment évoqué comme une piste à considérer.

### La proposition de loi 3378 présentée par Christine Boutin en 2006 visant à créer un dividende universel (Extraits)

« Le montant du Dividende Universel reste modeste – évalué à 330 euros, en France – et tout juste suffisant pour survivre. De ce fait, les personnes qui le perçoivent en dehors de tout autre revenu sont naturellement incitées à travailler pour augmenter leurs revenus et obtenir davantage que le minimum vital. Bien plus, le Dividende universel renverse le système de l'assistanat en permettant une simplification générale et une grande transparence. Au lieu d'une juxtaposition d'aides catégorielles, il constitue une allocation pour tous. Ainsi, il remet chaque citoyen dans une situation de responsabilité : chacun dispose d'un même minimum vital inconditionnel et demeure responsable de percevoir des revenus supplémentaires tirés de son activité. »

3 - Voir sur ce sujet l'excellent article de Gabriel Galand sur le site de Chômage et monnaie : Pourquoi le QE de la BCE ne marche pas.

<http://www.chomage-et-monnaie.org/2016/01/17/pourquoi-le-qe-de-la-bce-ne-marche-pas/>

Plus récemment, c'est donc à un autre gouvernement que Nathalie Andrieux remit en janvier 2016 au ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social un rapport *Travail Emploi Numérique Les nouvelles trajectoires*. (La documentation française) expliquant et demandant l'expérimentation d'un revenu de base. Nous vous en présentons ici un résumé et quelques extraits significatifs :

**Digest autour du revenu de base dans le rapport  
*Travail Emploi Numérique Les nouvelles trajectoires* (janvier 2016)**

• Nous commencerons d'abord par le constat. Le salariat est derrière nous.

Les structures de travail se sont modifiées très intensément ces dernières décennies : « entre 1980 et 2007, 29 % des destructions d'emploi dans l'industrialisation sont dues à l'augmentation des gains de productivité (et donc en large partie aux évolutions technologiques). Entre 2000 et 2007, cette part s'élève à 65 %. »

On constate ainsi que « le travail cesse d'être intégré dans des communautés traditionnelles pour devenir une force de travail, quantifiable et échangeable. »

Le travail n'est plus à la base du lien social. Il n'est plus « le moyen privilégié de l'intégration à la fois économique et sociale. »

L'automatisation du secteur tertiaire et les nouveaux outils numériques tendent à balayer les formes traditionnelles de la production, « jusqu'alors fondées sur l'appartenance à une entreprise, sur le salariat. » On peut citer ici le modèle du logiciel libre, des plateformes de travail à la demande, des nouveautés technologiques comme le « blockchain », procédé qui est à la base de la monnaie virtuelle Bitcoin, qui tous, permettent de baisser le coût marginal de production<sup>4</sup>. Cependant, si l'abondance est permise, et si l'entreprise ne nécessite plus d'apport en capital, on craint que la croissance que le numérique pourrait engendrer ne porte plus d'emplois. Une étude menée par des chercheurs d'Oxford<sup>5</sup> « sur les Etats-Unis à horizon 20 ans conclut que 47 % des emplois ont une probabilité forte d'être automatisés, 19 % une probabilité moyenne et 33 % une probabilité faible. »

• Faut-il alors dissocier les revenus et le travail ?

La question se pose, car « dans le cadre actuel de la protection sociale française, le sous-emploi ne peut être perçu comme une situation permanente (...). L'augmentation du taux de chômage depuis les années 1970 et la montée en puissance d'emplois

atypiques (CDD, temps partiel non choisi ...) a engendré des déséquilibres importants sur le marché du travail ». Ainsi, « malgré des dépenses très élevées de protection sociale (715 milliards d'euros en 2015), le taux de pauvreté est en hausse en France depuis le milieu des années 1990 (...). Les inégalités de revenus augmentent également depuis une vingtaine d'années alors même qu'elles étaient en diminution après les années 1970. »

On sait par ailleurs que « dans l'hypothèse d'un remplacement du travail humain par des machines, la valeur créée (identique, voire supérieure du fait des gains de productivité) ne serait plus répartie que dans quelques mains, accroissant de fait les inégalités et la paupérisation d'une grande partie de la population. La demande serait de moins en moins solvable. »

• Dans ces conditions, on peut poser la question du revenu de base et le défendre. Pourquoi :

- pour « éradiquer la très grande pauvreté et simplifier notre système de protection sociale »,
- pour « fluidifier le marché du travail et limiter les effets de seuil »,
- pour « redonner au travailleur des marges de choix vis-à-vis de son emploi »,
- pour amorcer une société de l'après-emploi et de l'après-marchand »,

• Reste à savoir comment le financer ? Les auteurs font ici l'inventaire de toutes les propositions existantes :

- par une « réallocation du budget des minima sociaux, par une augmentation de la CSG »
- par la « fusion de l'aide sociale, des allocations chômage, familiales, et retraite, »
- par une « réinvention du système monétaire » qui rendrait le pouvoir d'émission monétaire à la Banque centrale, ce que préconisent les tenants du QE4P.
- par une redistribution de la rente pétrolière,
- par une part du « chiffre d'affaires des entreprises afin de rémunérer le travail gratuit ».

• Le rapport étudie ensuite des « modèles de (re)distribution et de solidarité.

On note tout d'abord que selon de nombreux contributeurs à ce rapport « le retour au plein emploi est une illusion : l'accélération de l'automatisation et le chômage structurel élevé persistant en sont les principaux marqueurs. »

Faut-il dès lors privilégier une réforme fiscale pour apporter une réponse au service d'une logique redistributive de solidarité on explore la voie d'un revenu de base ?

Le Conseil national du numérique propose quant à lui « l'instauration d'un revenu de base universel en remplacement du RSA. »

4 - Le coût marginal de production est le coût de la dernière unité produite. Sa diminution inspira à J. Rikkin son ouvrage, *La nouvelle société du coût marginal zéro* (Les liens qui libèrent, 2014).

5 - Carl Frey et Michael Osborne, Université d'Oxford.

Il suggère plusieurs étapes, mais ne se prononce pas sur la nature, le montant, et le financement de ce revenu.

Tout d'abord, il s'agirait de combler une lacune, car le taux de non-recours au RSA est très élevé, de l'ordre de 4 milliards d'euros. La solution serait qu'après que les URSSAF aient communiqué leurs informations aux services fiscaux pour la pré-déclaration, celles-ci soient également transmises aux CAF afin qu'elles calculent les droits de chacun.

« Ensuite, il s'agirait d'individualiser le RSA ce qui suppose conjointement une individualisation de l'impôt sur le revenu », avec prélèvement à la source in fine. Puis, à plus long terme, « il s'agitait de rendre le versement du RSA universel ».

Le Conseil suggère également d'expérimenter ce RSA universel par une « première mise en œuvre de ce scénario à l'échelon local (...) en accompagnant la transition du RSA dans plusieurs collectivités », et de mener une étude d'impact pour étudier les effets de cette mesure en termes économique et social (sociabilités et construction de sens).

## Quel revenu de base ?



Il y a aujourd'hui une multitude de propositions de revenus de base qui diffèrent, non seulement sur leur nom, mais surtout sur leur montant, leur objectif et leur financement, selon l'optique et la philosophie qui les portent.

Le dividende national que je défends ici s'inscrit dans une optique coopérative. Il a pour objectif de libérer le travail et de se substituer à la quasi-totalité du système archaïque de protection sociale issu d'une société productiviste de plein emploi. En effet, les politiques et autres experts qui s'évertuent à trouver des techniques plus rationnelles, plus coercitives, de gestion de nos instruments de protection sociale (qu'il s'agisse des allocations chômage, des allocations familiales, des aides sociales conditionnelles, APE, API, RSA, et des pensions de retraite) se trompent de combat. L'entropie des modèles de protection sociale issus des années 1950 est évidente. Feindre de ne pas le voir et laisser se dégrader la natalité en pressurant

les jeunes actifs en âge de procréer pour financer le budget de retraite des anciens est un cercle vicieux et suicidaire. Ils favorisent la théorie du DINKS (double income, no kids : pas d'enfants, double revenus). Ils sont responsables du manque d'espérance de plusieurs générations de Français face à l'avenir. Il faut savoir changer de modèle.

Revenons aux sources. C'est en 1919 dans *Economic democracy* que Clifford Hugh Douglas énonça les principes sur lesquels il construisit une nouvelle répartition des revenus et des droits sociaux à une époque où la protection sociale garantie par l'Etat n'existait pas. Il y écrivait :

« La création de richesses aujourd'hui est inévitablement une affaire coopérative. Des produits viennent de diverses sources et forment un ensemble de biens auquel tous viennent puiser... La production de cette richesse exige de moins en moins de labeurs. Elle est surtout le fruit de l'emploi de puissances motrices et d'ingénieuses machines de toutes sortes. Il faut bien le reconnaître, il y a un nombre croissant d'individus dont la production moderne n'aura nullement besoin pour une partie considérable de leur vie. Ce nombre ne pourra qu'augmenter de plus en plus (à mesure du recours à des sources d'énergie extrahumaine et à mesure du progrès dans les techniques de production). Le problème n'est donc pas de leur chercher vainement de l'emploi, mais d'établir un dispositif qui leur permette d'obtenir les produits sans être embauchés. Et cela peut se faire très facilement par le moyen d'un système de dividendes. »

C.H. Douglas était un économiste de la sous-consommation dont les travaux inspirèrent J.K. Keynes. Mais c'est surtout Irving Fisher qui lui rendit un bel hommage.

En France, Jacques Duboin développa une idée similaire en proposant l'allocation d'un revenu social :

« Cependant, les progrès techniques qui se succèdent en libérant de plus en plus l'homme de ses occupations matérielles ne doivent pas le priver des biens créés sous prétexte que son travail n'a pas été nécessaire. (...) Les droits du citoyen doivent se compléter des droits économiques du consommateur, concrétisés par un « revenu social » auquel il aura droit du berceau au tombeau <sup>6</sup> »

Selon Duboin, ce revenu devait être distribué en monnaie non thésaurisable (comme le proposèrent également Alexandre Marc et Mireille Marc Lipianski) qui circulerait à côté d'une monnaie thésaurisable.

Si la mise en place de ce double circuit nous paraît trop contraignante pour que nous puissions l'instaurer durablement, il me semble que rendre un

6 : Jacques Duboin, *Les yeux ouverts*, Geheber 1955.



volume de monnaie non thésaurisable est relativement simple à promouvoir. Il suffirait que l'émetteur de la monnaie soit aussi celui qui l'annule comme dans le modèle jubilaire<sup>7</sup>. Ainsi, le pouvoir public peut émettre un volume monétaire auprès des consommateurs et l'annuler par un impôt ou une taxe sur la consommation pour le redistribuer à tous en parts égales.

## Le dividende national : un circuit dynamique et coopératif

Pourquoi appelons-nous dividende national le revenu de base que nous proposons ici ?

D'abord, parce que c'est ainsi que Douglas appela ce revenu il y a bientôt un siècle. Ensuite, parce qu'il s'agit d'un dividende, c'est-à-dire qu'il dépend du niveau de la production offerte par un patrimoine, et que celui-ci est national. Il ne s'agit donc pas d'un revenu quelconque obtenu contre un temps de travail. Le dividende national, comme son nom l'indique, est exclusivement réservé aux nationaux. Ce n'est pas une protection sociale tirée d'un salaire ou d'une contribution à l'impôt. C'est le revenu d'un titre de propriété collective, d'un bien transmis par héritage et qu'il convient de transmettre : la nation ou encore le capital national matériel et immatériel.

Mais ce qui distingue le dividende national tel que je le propose et tel que Douglas le laissait entrevoir des autres propositions de revenus de base, c'est son caractère coopératif. Expliquons-nous :

Contrairement à de nombreuses autres propositions de revenus de base, le dividende national n'est pas un simple filet de sécurité contre l'exclusion sociale (comme le dividende universel par exemple), ou un revenu de remplacement de certaines allocations sociales conditionnelles qui serait financé par l'impôt, et accessoirement par les banques ou les Banques centrales. Il n'a pas un volume et un montant déterminés une bonne fois pour toutes par le législateur.

Il doit s'interpréter comme la troisième composante d'une nouvelle répartition des revenus : le dividende est un revenu continu, le salaire peut être un revenu discontinu et le revenu du capital un revenu aléatoire qu'il convient de distribuer à tous par un développement de la participation à la propriété collective<sup>8</sup>.

---

7 - Rappelons que lors de l'année jubilaire les dettes et les créances sont éteintes et le patrimoine redistribué en parts égales à chacun.

8 : On lira ici avec profit Vers un nouveau corporatisme et Transmettre ou consommer As de Tréfle 4/2014 et 2/2015 [http://alliancesociale.free.fr/\\_media/42014-as-de-trefle.pdf](http://alliancesociale.free.fr/_media/42014-as-de-trefle.pdf) et [http://alliancesociale.free.fr/\\_media/22015-as-de-trefle.pdf](http://alliancesociale.free.fr/_media/22015-as-de-trefle.pdf)

## • De la protection sociale au dividende national

Le budget des dividendes nationaux sera au départ financé par une réaffectation des ressources de la protection sociale (allocations familiales, de chômage, de retraite et minima sociaux, RSA, APL, API...) dont la charge, actuellement financée sur le travail (ce qui accroît son coût) sera transférée sur la consommation finale. On y retranchera cependant le budget santé-maladie car l'individualisation de sa dépense ne peut être proportionnelle aux risques de dégradation de la santé et de maladie de chacun.

Ce budget des dividendes nationaux sera ensuite périodiquement abondé par les ressources provenant de la création monétaire en raison de l'évolution du PIB. Il suppose donc le retour à l'Etat du monopole de la création monétaire.

Il conviendra donc de rendre impossible toute création monétaire autre que celle de la monnaie émise par la Banque centrale, selon la réforme de monnaie intégrale initiée par Irving Fisher et Maurice Allais.

Cette réforme permettrait : « de rendre impossible toute création monétaire autre que celle de la monnaie émise par la Banque centrale, de supprimer les déséquilibres résultant du financement d'investissements à long terme par des emprunts à court terme, de maîtriser le volume de la masse monétaire souhaitée, les émissions et les annulations de la monnaie, de rendre à la collectivité les gains provenant de la création monétaire, de permettre le contrôle par l'opinion publique et le Parlement de la politique monétaire, d'égaliser le taux d'investissement au taux d'épargne<sup>9</sup> ».

Après avoir procédé au retour à l'Etat de son monopole d'émission monétaire et transféré le financement du budget social sur la consommation, le législateur pourra procéder à l'abondement périodique des dividendes.

## • Illustrons ici ce mécanisme :

Admettons un flux annuel des revenus de 100 (c'est le PIB), dont 27 sont consacrés à la protection sociale moins la santé-maladie, lequel est autorisé avec une masse monétaire de 25 qui circule 4 fois dans l'année (c'est l'agrégat monétaire M1 et sa vitesse de circulation). A partir de ces données, nous allons calculer avec un taux de croissance économique de 2 % nominal (soyons très lucides, retenons 1 % de croissance en volume et 1% d'érosion monétaire) le résultat au terme de 10 ans (deux magistratures) :

PIB :  $100 * 1,02^{10} = 121,8$  et et M1 =  $25 * 1,02^{10} = 30,4$ .

---

9 - Maurice Allais, L'impôt sur le capital et la réforme monétaire. Hermann 1976, page 203.

Si nous gardons le même modèle de protection sociale qu'aujourd'hui, son budget sera de  $27 \times 1,02^{10} = 32,9$ . Ce qui suppose évidemment le plein emploi, et le même rapport de populations active et inactive, ou à défaut une augmentation de la charge fiscale.

En revanche, si nous affectons toute la monnaie créée pendant cette décennie à ce budget initial, nous aurons un budget de 46,6 pour financer nos dividendes nationaux (5,4 de monnaie supplémentaire qui tourne 4 fois l'an donnent 21,6 de revenus que nous ajoutons au budget initial de 25) en considérant ici une même vitesse de circulation monétaire, ce qui n'est pas démontré, car l'assurance d'un revenu permanent pour les plus fragiles peut faciliter et entraîner les échanges.

En 10 ans, en prenant une estimation de croissance réelle basse (qui ne sera pas possible dans les années futures peut-être encore un peu lointaines), nous pourrions distribuer sous forme de dividendes nationaux à tous les Français presque 50 % du PIB. Dans ces conditions, le partage du travail dans une économie sans croissance et sans création d'emplois devient aisé. Le coût du travail est aussi affranchi de la charge des prélèvements et cotisations sociales. Le problème de financement de la protection sociale ne se pose plus.

#### • Le niveau des dividendes nationaux

Bien évidemment, ce sera au législateur de déterminer la proportion de monnaie nouvelle qu'il entend affecter au financement de ces dividendes nationaux selon qu'il entend stabiliser ce dividende, par exemple, au seuil du taux de pauvreté (50 % ou 60 % du revenu médian) ou au-delà (75 % ou plus). La conséquence statistique sera alors de réduire l'écart entre le revenu médian et le revenu moyen<sup>10</sup>.

La proportion de monnaie nouvelle qui ne sera pas affectée au financement des dividendes nationaux pourra être affectée à des objectifs d'investissement public et de soutien à des entreprises d'intérêt collectif, ce qui permettra à l'Etat de ne plus emprunter auprès des marchés financiers internationaux.

Enfin, ces dividendes nationaux ne pourront être affectés qu'à la consommation puisqu'ils seront périodiquement distribués et redistribués auprès des consommateurs et annulés auprès de leurs fournisseurs par un prélèvement contributif à la régénération monétaire que nous pourrions appeler Contribution sociale sur la valeur ajoutée (CSVA). Autrement dit, ce volume de monnaie circule temporairement (c'est une monnaie de crédit). Il est

circonscrit dans le temps et l'espace dans un circuit fermé<sup>11</sup>.

## Tenter des expérimentations

Enfin, que l'on ne vienne pas nous dire qu'il est impossible d'expérimenter ce modèle. Nous avons, à l'Alliance sociale, présenté dans notre opuscule de 2015 *Le local face aux défis du global*<sup>12</sup> une technique d'émission de monnaie complémentaire par anticipation des rentrées fiscales que n'importe quelle collectivité locale peut expérimenter pour relancer son activité territoriale et financer des revenus de base locaux. Il suffirait d'un maire de bonne volonté !

Nous sommes à l'aube d'une ère nouvelle où les dividendes nationaux pourraient arbitrer le partage de la valeur ajoutée entre les revenus (dont les rentes) issus du travail et du capital. L'enjeu d'un monde de prospérité et de partage est là.

### Janpier Dutrieux (2016)

Notre prochain colloque aura lieu ce samedi 12 mars (14h30- 18h30) à Paris autour de ces sujets et des récents ouvrages de l'Alliance sociale. Notez-le bien. Renseignements : [alliancesociale@free.fr](mailto:alliancesociale@free.fr)

#### Nos derniers ouvrages :



- L'Europe, implosion ou refondation ? Ou du danger d'ignorer les réalités (2013)
- Le local face aux défis du global (2015)
- Prospérité et partage Livre I/III Une histoire économique et sociale. De l'Antiquité à la mondialisation financière (2015)



## L'As de Trèfle

### Lettre numérique d'information de l'Alliance sociale des peuples et pays de France

L'Alliance sociale organise périodiquement des réunions de travail, des conférences, des colloques et édite des ouvrages de réflexion.

⇒ Pour tous contacts, renseignements, date de réunions, demande de conférences, adhésion et dons, adresser un courriel à l'Alliance sociale : [alliancesociale@free.fr](mailto:alliancesociale@free.fr)

Retrouvez nous sur : <http://alliancesociale.free.fr/>

10 - Le revenu médian divise la population en deux parties égales, une partie ayant des revenus inférieurs, l'autre supérieurs.

Le revenu moyen s'obtient en divisant la somme des revenus distribués par le nombre d'allocataires.

11 : Les agents publics précédemment chargés de la protection sociale pourront ici être affectés au contrôle de la fluidité de ce circuit.

12 : A découvrir ici <http://alliancesociale.free.fr/le-local-face-aux-defis-du-global.html>